

## NOTICE D'INFORMATION : SITE PLACE SOUS VIDEOSURVEILLANCE

Cette notice d'information porte sur la gestion des données personnelles et les droits des personnes dans le cadre de la vidéosurveillance mise en place sur le site du MIN de Bordeaux Brienne.

Elle est remise à l'ensemble des sociétés occupant le site pour une diffusion auprès de leurs salariés, auprès de leurs fournisseurs et de leurs clients qui ne seraient pas référencés par la Régie du MIN au titre des droits d'accès. Elle est remise en outre à tous les abonnés, au moment de leur souscription ou du renouvellement de leur souscription. Elle est accessible sur le site internet du MIN :

[min-bordeaux-brienne.fr](http://min-bordeaux-brienne.fr) / rubrique CÔTÉ PRATIQUE

ou sur demande à l'adresse [contact@min-bordeaux-brienne.fr](mailto:contact@min-bordeaux-brienne.fr) et au PC sécurité pour tout visiteur occasionnel.

### **Objet du traitement (finalité et base légale) :**

*La Régie du MIN de Bordeaux Brienne dont le siège est situé 110 quai de Paludate, 33800 Bordeaux a placé le site du MIN de Bordeaux Brienne sous vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.*

*Les images enregistrées dans ce dispositif ne sont pas utilisées à des fins de surveillance des personnels des sociétés occupant le site ni de contrôle des horaires.*

*La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données).*

### **Données et catégories de personnes concernées :**

*Toutes les personnes circulant sur le site du MIN de Bordeaux Brienne sont susceptibles d'être filmées par le dispositif. Les visiteurs occasionnels sont donc également susceptibles d'être filmés.*

### **Destinataires :**

*Les images peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la Régie du MIN de Bordeaux Brienne et par les forces de l'ordre. Les personnels de la société en charge de la maintenance du matériel de vidéosurveillance et de la gare de péage peuvent également accéder aux images, à cette seule fin.*

### **Durée de conservation :**

*Les images sont conservées un mois.*

*En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors*

*conservées sur un autre support le temps du règlement des procédures liées à cet incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre.*

***Droits des personnes :***

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.*

*Pour plus d'informations sur vos droits, voir le site de la CNIL :*

*[cnil.fr](http://cnil.fr)*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).*

- *Contactez notre DPO par voie électronique [contact@min-bordeaux-brienne.fr](mailto:contact@min-bordeaux-brienne.fr)*
- *Contactez notre DPO par courrier postal :*

Délégué à la Protection des Données  
Régie du MIN de Bordeaux Brienne  
110 quai de Paludate  
33800 Bordeaux

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif vidéo n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal*